



SCID CFE-CGC

SCID CFE- CGC

Syndicat du Commerce de l'Industrie et Divers CFE-CGC

Affilié à l'Union Territoriale – CFE CGC de Nouvelle-Calédonie
Complexe « La Belle Vie » 224, rue J. IEKAWÉ – PK 6 - 98 800 – NOUMEA
BP 30 536 - 98895 - NOUMEA
☎ (687) 41-03-00 📠 (687) 41-03-10
utfecgc@utfecgc.nc

ADHESION -- 2020

Mme. Mlle. M. Nom : Prénom :

Né(e) le/...../..... à

Adresse :

Boite Postale Code postal

Téléphone / Fax..... Portable : E.mail

Nom de l'entreprise

Adresse

Boite Postale Code postal

Téléphone / Fax E.mail

Fonction occupée au sein de l'entreprise.....

	COTISATION ANNUELLE	PRELEVEMENTS			
		MARS	JUIN	SEPTEMBRE	DECEMBRE
Cadres - AM	12 000 FCFP.	3 000 FCFP.	3 000 FCFP.	3 000 FCFP.	3 000 FCFP.
Ouvriers-Employés	10 000 FCFP.	2 500 FCFP.	2 500 FCFP.	2 500 FCFP.	2 500 FCFP.
Couple CGC	20 000 FCFP	5 000 FCFP.	5 000 FCFP.	5 000 FCFP.	5 000 FCFP.

MODE DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE : CFP.

Espèces: Chèque: (à l'ordre de SCID CFE-CGC) Banque : N° de chèque :.....
 Cotisation par PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES : Pour les adhésions en cours d'année, le ou les trimestres échus seront rattrapés lors du premier prélèvement.

NB : Pour les personnes qui n'ont jamais été prélevées, joindre à la fiche d'adhésion le formulaire d'autorisation de prélèvement et un RIB ou un RIP.
Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre assistante de direction dans le but lister les adhérents du secteur privé. Elles sont conservées pendant trois ans et sont destinées à recevoir des communications syndicales et bénéficier de conseils juridiques si besoin.

Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : communication@utfecgc.nc

Oui, je donne mon consentement

DATE :

SIGNATURE :